

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
CONVENTION FONCIERE**

**KNUTANGE – Rue des Primevères – Revitalisation du centre-bourg– F  
F09FB700011**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Knutange souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de biens situés rue des Primevères sur son territoire communal en vue de leur requalification,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Knutange et la communauté d'agglomération du Val de Fensch annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 10 a 74 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 110 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Knutange et la communauté d'agglomération du Val de Fensch la convention foncière annexée à la présente délibération,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions ainsi que les procédures de rétrocession et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.



Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER